

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Joelle

N°031-26 – OBJET : Lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.123-5,

Vu la nécessité pour la collectivité de disposer d'un diagnostic social actualisé,

Considérant que l'Analyse des Besoins Sociaux permet :

- D'établir un portrait social du territoire à un instant donné,
- D'identifier les besoins prioritaires de la population,
- D'orienter et d'adapter les politiques sociales locales,
- De renforcer la coordination avec les partenaires institutionnels et associatifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'engager** la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux sur le territoire communal pour l'année 2026-2027.

☞ **De confier** la coordination de cette étude au CCAS, en lien avec les élus, les services municipaux et les partenaires locaux.

☞ **De créer** un comité de pilotage composé d'élus du CCAS et de la Direction du CCAS.

Sur proposition de Monsieur le Président, sont désignés :

Joelle MEYER ; Christelle QUILLET ; Vincent BIDOUZE ; Marie-Noelle BERNADET ; Laure HARHAD et Michel LE BREDONCHEL

A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026

**Pour copie conforme
Le Président du CCAS,**


Bernard GUIRAUD